

Maintenir la solidarité entre générations

L'UEL ne s'est pas contentée de dresser un état des lieux, mais a également exploré des pistes de réflexion, guidée par cinq principes majeurs dont un notamment qui n'est pas généralement une priorité pour une organisation patronale: renforcer le caractère social du régime des pensions.

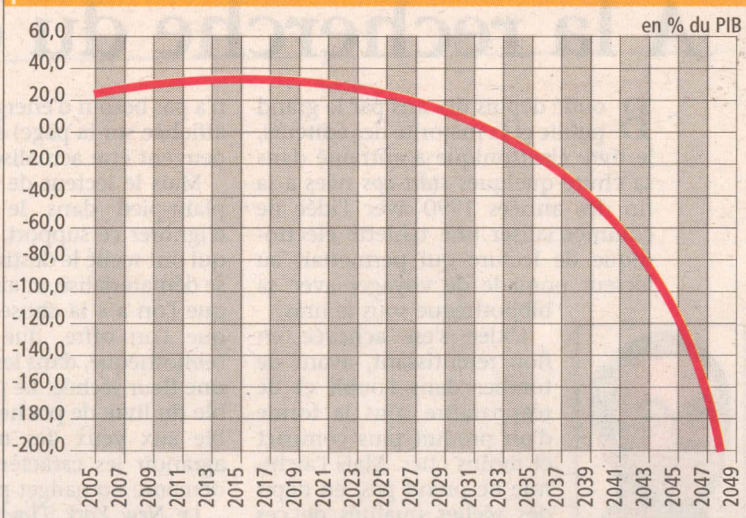
■ Sans surprise, l'UEL plaide pour dans un premier temps pour le maintien de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise argumentant que c'est la croissance économique qui permet d'assurer le système social. Une manière de s'opposer à ce que le taux des cotisations de pension ne soit revu à la hausse.

Si on ne touche pas aux recettes, il faut dès lors revoir les dépenses. C'est pourquoi l'UEL plaide pour que l'Etat adopte une

politique de bon père de famille et ne dépense pas ce qu'il ne possède pas. Un allongement de la durée du travail apparaît dès lors inévitable... De même, l'UEL imagine très bien que le traditionnel ajustement des pensions au coût de la vie qui a lieu tous les deux ans puisse être supprimé une fois ou l'autre. Ainsi, en supprimant cinq ajustements d'ici 2050, l'UEL a calculé que l'endettement reviendrait à 148 % du PIB au lieu de 190 % (cf. infographie).

Le troisième principe de l'UEL consiste à défendre, voire renforcer, le caractère social du régime. L'UEL propose ainsi par exemple d'abaisser le plafond cotisable. Si à court terme, cet abaissement génère moins de recettes, il sera bénéfique par après puisque la pension correspondante sera moins élevée. L'UEL plaide ainsi de manière générale non pas pour un abaissement des petites pensions mais pour celles qui puissent de manière plus consé-

Evolution des réserves de la caisse nationale d'assurance pension selon l'UEL



quente dans le budget de la caisse de pension. Et d'encourager en parallèle ceux qui veraient dès lors leur pension revue

à la baisse en privilégiant les épargnes-pensions privées.

Le quatrième principe de l'UEL consiste à s'assurer que toute

prestation sera générée par une cotisation. Seuls les congés dit «baby-years» (lorsqu'un parent a interrompu son activité professionnelle pour se consacrer à l'éducation d'un enfant âgé de moins de 4 ans) feraient office d'exception.

Enfin, le dernier principe de l'UEL est celui de la durabilité. L'union préconise une répartition équitable des charges entre les générations. Ce qui reviendrait à éviter de payer des pensions excessives aux générations actuelles au détriment de leurs enfants et petits-enfants. Sans surprise l'UEL propose ainsi de renoncer à l'indexation automatique des prestations supérieures à 1,5 fois le salaire social minimum.

«Il s'agit d'un plaidoyer pour un système intergénérationnel», a déclaré Marc Lauer, «mais il est clair qu'on ne peut pas continuer ainsi, le système actuel n'est pas finançable».

■ Nicolas Anen